

Tencin Toujours Tencin pour Tous

Tél. : 04 76 71 36 14 - Internet : www.tencin.net

LE BULLETIN MUNICIPAL DE TENCIN - N°5

JUILLET 2015



LE MOT DU MAIRE

Une volonté de « faire »

Le climat est morose dans les communes et les villes de France. La baisse des dotations imposée par l'État depuis quelques années commence à se faire sérieusement sentir, devenant même « anxioène » pour un grand nombre d'élus partagés entre la volonté de poursuivre leur action et les moyens financiers dont ils disposent.

Si la diminution de nos dotations est terrible puisque nos recettes baisseront de plus de 25% d'ici 2017, nous tiendrons nos engagements en matière d'investissement.

Il ne sera pas dit que le dynamisme de notre commune s'arrête avec la dureté des temps. Il conviendra bien évidemment de réduire nos prétentions tout en recherchant de nouvelles sources d'économies, mais nous ne baisserons pas les bras et ne rejetterons pas la faute sur les autres.

Nous continuons à œuvrer comme nous l'avons toujours fait depuis que nous avons été élus, tout en nous adaptant au contexte économique. Il y a toujours des enseignements à tirer des épreuves que la vie nous impose, il faut cependant tenir bon et avoir « une volonté de faire » pour aller de l'avant.

Je vous souhaite en mon nom et en celui du Conseil municipal un bel été et vous invite à vous détendre en profitant des animations et activités que nous offre notre belle région.

Bonnes vacances

François Stefani



Vie pratique

Aménagement du carrefour Grande Terre

Le Conseil général souhaitant supprimer les feux au carrefour RD 523/Grande Terre, un aménagement provisoire a été mis en place avec la réalisation d'un tourne à gauche et le déplacement de l'arrêt de bus (cf. Tencin Toujours, Tencin pour Tous n°3, Décembre 2014).

La période d'expérimentation terminée, deux rencontres avec les riverains ont eu lieu. Le Conseil départemental, maître d'œuvre a bien évidemment tenu compte des remarques des usagers.

Les travaux qui ont commencé le 22 juin 2015 pour une durée de 3 semaines devraient permettre de fluidifier le trafic tout en apportant une plus grande sécurité sur ce secteur.



Suite des travaux du centre commercial

Les travaux d'agrandissement de notre zone commerciale suivent leur cours et nous pouvons espérer l'agrandissement de notre supérette et l'implantation de nouveaux commerces dès la fin de l'été.



Cimetière

Dans le cadre de la rénovation du cimetière, le columbarium s'est agrandi de dix habitacles supplémentaires dédiés aux urnes funéraires.

Le jardin du souvenir, quant à lui, se retrouve contigu à cette nouvelle réalisation.

La reprise des tombes abandonnées se poursuit, et la réalisation d'un ossuaire est en projet.



Le jardin du souvenir



Le Columbarium de la commune

Route d'Hurtières

Les travaux engagés allée du Roy et la nouvelle route d'Hurtières se poursuivent.

L'accent a été mis sur la sécurité par la création de places de parking allée du Roy et par la sécurisation de la traversée de la route départementale, car tous les véhicules venant d'Hurtières seront dirigés sur le rond-point sud.

Un parking provisoire a été installé sur le tènement de l'ancien entrepôt de l'entreprise Midali. Merci de bien vouloir l'utiliser.

Horaires de la mairie de Tencin

La mairie vous accueille :

le lundi de 13h30 à 18h,

le mardi de 13h30 à 15h,

le mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h,

le jeudi de 13h30 à 18h,

le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

En dehors de ces horaires vous avez la possibilité de déposer les documents dans la boîte aux lettres située au niveau de l'entrée principale.

IMPORTANT : l'entrée de la mairie se situe sur la terrasse du bâtiment face au parc.

Aménagement du parc de la mairie

Nous avons été sollicités par les riverains du Parc de la Mairie qui ne supportaient plus les nuisances nocturnes émanant de certains jeunes : volume de musique excessif, discussions, éclats de voix jusqu'à des heures tardives, bouteilles vides, canettes, cartons éparpillés çà et là...

Il a donc été décidé d'installer une barrière afin d'interdire l'accès du parc aux véhicules de 19h à 7h du matin.

La mise en place de passages sélectifs permettra aux piétons de continuer à s'y promener.



Travaux Vieille rue

Les travaux d'enfouissement du réseau électrique de la centrale hydroélectrique au poste Clos sont enfin terminés.

Le bureau d'études qui a été retenu nous accompagnera dans la réalisation des aménagements de surface de ce secteur.

Afin d'associer pleinement les riverains à ce projet, une réunion d'échange sera programmée très prochainement.

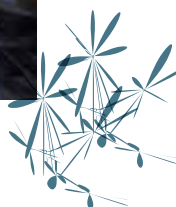


Remplacement de la conduite d'eau potable route de Theys

À compter du 20 juillet 2015, des travaux de renouvellement de conduites d'eau potable vont être entrepris entre le Moulin de Tencin et la Tour des Sens.

Ces travaux permettront la mise en conformité des poteaux d'incendie et de renforcer notre sécurité.

La circulation sur ce secteur se fera en sens unique. Les panneaux d'information seront installés par la société MIDALI, maître d'œuvre du chantier.





Prix Citron amer – A ces personnes qui se reconnaîtront (si elles lisent ce bulletin), qui non contentes de s'adonner à la boisson sur l'espace public, le laissent dans un état déplorable après leurs libations.



Ordures sauvages devant les écoles et sur la passerelle SNCF permettant l'accès au lotissement Clos du Manoir - photo Juin 2015

Dépôts d'ordures sauvages

Le décret n° 2015-337 du 25 mars 2015 aggrave l'amende encourue en cas d'abandon de détritrus sur la voie publique, en dehors des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente.

La répression à l'encontre des personnes portant atteinte à la propreté des espaces publics se durcit donc, et les faits, actuellement punis de l'amende encourue pour les contraventions de la 2^e classe, soit 150 euros, seront désormais punis de l'amende encourue pour les contraventions de la 3^e classe, soit 450 euros (mais possibilité d'amende forfaitaire de 68 euros, ou d'amende forfaitaire majorée de 180 euros).

Le décret maintient une amende de la 2^e classe en cas de non-respect de la réglementation en matière de collecte

d'ordures, portant notamment sur les heures et jours de collecte, ou le tri sélectif.

Sont concernés les ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit y compris en urinant sur la voie publique, si ces faits ne sont pas accomplis par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation - art. R. 633-6 du code pénal.

Le décret permet également une contravention de la 4^e classe réprimant l'entrave à la libre circulation sur la voie publique, qui peut être constituée lorsque, du fait de leur importance, les ordures abandonnées entravent ou diminuent la liberté ou la sûreté de passage.

Conseil municipal



Conseil municipal du 16 février 2015

1. Demande de subvention au Conseil général pour la révision du P.L.U.

Mandat donné au maire de déposer le dossier après validation par la commission d'appel d'offre du cabinet qui rédigera ce document.

2. Lettre de commande à Ambiance Boisée pour la clôture des jardins familiaux

Autorisation donnée au maire de signer la lettre de commande pour la pose de clôture et de portail pour un montant de 12 000 € HT.

3. Comptes administratifs et comptes de gestion 2014

Le compte administratif du budget principal fait ressortir un excédent de fonctionnement de 146 998,75 € et un excédent d'investissement de 11 933,82 €.

Le compte administratif du budget eau/assainissement fait ressortir un déficit d'exploitation de 15 499,54 € (dû à la non perception de droits de raccordement à l'assainissement sur les permis de particuliers en cours) et un excédent d'investissement de 11 933,82 €.

Le compte administratif du CCAS présente un excédent de fonctionnement de 17 069,34 €. Il n'y a pas de section d'investissement dans ce budget.

4. Demande de soutien du SÉDI

Le Conseil municipal ne donne pas suite à la demande de soutien.

5. Autorisation donnée au Maire d'avoir recours à du personnel remplaçant

Mandat donné au Maire pour effectuer ces recrutements si besoin.

6. Contrat d'opération de ravalement de façades

Le projet sera conjointement mené avec la municipalité et le PACT, et donnera la possibilité d'obtenir des subventions pour la réfection de façades. Un recensement sera effectué courant mars pour définir la faisabilité du projet si les habitants donnent suite.

7. Adhésion à l'Espace Belledonne

Adhésion de la commune à cette association et acquittement de sa cotisation pour 2015 (cotisation 221 €).

8. Ouverture de crédits dans le budget d'investissement 2015

25 200 € pour financer la réparation de la chaudière de l'espace culturel.

Validation de l'ouverture de crédits.

9. Demande de subvention au Conseil général pour le financement des travaux de remplacement de la chaudière de la salle des fêtes.

Mandat donné au maire de déposer le dossier.

10. Identification des tombes faisant l'objet de reprises

107 tombes ont été identifiées comme pouvant être reprises par la commune. Quatre ou cinq seront gardées dans le domaine communal.

11. Création de poste

Par délibération en date du 10 décembre 2014, la commune a créé un poste pour l'encadrement des T.A.P. et l'accueil périscolaire primaire, sur la base de 51 heures mensuelles. Nécessité de recourir aux services d'une personne pour le service cantine et le ménage du centre aéré en février et avril. Clôture du poste à 51 heures et création d'un poste à 68 heures mensuelles.

Validation de cette proposition.

12. Contrat groupe d'assurance du personnel

Le contrat en cours arrive à échéance fin 2015, nécessité de refaire une procédure de mise en concurrence pour un contrat qui durera 4 ans.

Mandat donné au centre de gestion pour organiser la nouvelle consultation d'assurance du personnel.

13. Lettre de commande à l'entreprise CARLESSO pour le changement de la chaudière de la salle des fêtes.

Autorisation donnée au maire de signer la lettre de commande pour un montant de 20 937,96 € TTC

14. Lettre de commande à l'entreprise MONCENIX-LARUE pour les travaux électriques inhérents à l'installation de la chaudière de la salle des fêtes.

Autorisation donnée au maire de signer la lettre de commande pour un montant de 4 176,96 €.

15. Demande de subvention auprès du SÉDI pour les travaux d'éclairage public

Autorisation donnée au maire de déposer ces dossiers concernant l'éclairage public de la Vieille rue à la rue du Clos, la rue du Clos, la rue du Lavoir et l'avenue du Grésivaudan.

16. Demande de subvention au Conseil général et aux services préfectoraux dans le cadre de la DETR pour les travaux de mise en sécurité de la Vieille rue.

Autorisation donnée au maire de déposer ces dossiers.

17. Divers

a. L'entretien des poêles à granulés des trois appartements au 576, avenue du Grésivaudan va revenir à la commune. Un avenant à chaque bail de location concernant cet entretien pour un montant mensuel de 15 € doit être rédigé. Validation de cette proposition.

b. Élections départementales des 22 et 29 mars prochains. Les élus sont invités à s'inscrire pour la tenue du bureau de vote, qui est une obligation légale qui leur incombe

Fin de la séance ■

Conseil municipal du 23 mars 2015

1. Budgets primitifs 2015

Monsieur le Maire propose à l'assemblée le projet de budget primitif principal suivant :

– section de fonctionnement : 1 429 703 €

– section d'investissement : 1 254 053 €

Monsieur le Maire propose à l'assemblée le projet de budget eau/assainissement suivant :

– section d'investissement : 495 082 €

– section d'exploitation : 217 163 €

Le projet de budget du CCAS s'équilibre en dépenses/recettes en fonctionnement à hauteur de 27 704 €. Il n'y a pas de section d'investissement.

Budgets adoptés.

2. Affectation des résultats de fonctionnement 2014 dans les budgets primitifs 2015

Budget principal

Le compte administratif du budget principal de fonctionnement fait ressortir un excédent de 146 998,75 €, dont 61 236 € seront affectés en investissement pour équilibrer le budget et 85 672,82 € resteront en section de fonctionnement pour équilibrer le budget.

Le compte administratif du budget eau/assainissement fait ressortir un déficit de fonctionnement de 15 499,44 € qu'il convient de réintégrer dans le budget de fonctionnement 2015.

Le compte administratif du CCAS fait ressortir un excédent de fonctionnement de 17 069,34 € qui sera repris obligatoirement dans le budget de fonctionnement 2015 puisqu'il n'y a pas de section d'investissement.

Adoption des affectations.

3. Vote des taux d'imposition

Pour 2015, les taux appliqués sont inchangés, soit 7,87 % pour la taxe d'habitation, 20,76 % pour le foncier bâti et 52,15 % pour le foncier non bâti.

Validation des taux.

4. Modification du régime indemnitaire pour un agent

Une ATSEM s'impliquant fortement dans la préparation des T.A.P. et dans la mise en œuvre du PEDT, il est proposé de modifier le coefficient multiplicateur affecté à sa prime d'administration et de technicité, en passant celui-ci de 3 à 4. Validation de cette proposition.

5. Contrat d'opération de ravalement de façades

Douze familles sur trente sept interrogées semblent intéressées par ce projet. Une subvention communale de 30 % sur un montant plafonné à 3 000 € pourrait être accordée. Le Conseil municipal confie au PACT l'étude pour la mise en place de cette opération, et son suivi/animation.

6. Convention CCPG/commune pour l'accueil des nouvelles populations

Autorisation donnée au maire de signer cette convention se rapportant au projet immobilier mené par R2i dans lequel figurent dix logements sociaux permettant de bénéficier d'une subvention de 65 418 €.

7. Convention CCPG/commune pour la mise en réseau des bibliothèques

Tencin sera rattachée au bassin de lecture de Frogès/Millard-Bonnot. Cette convention spécifie que la commune s'engage à maintenir son budget d'acquisitions. Deux thématiques porteuses seront développées à la bibliothèque de Tencin : un fonds « large vision » (gros caractères pour les malvoyants) et un fonds « Abbé Calès ». Autorisation donnée au maire de signer cette convention.

8. Désignation du maître d'œuvre pour le suivi des travaux de changement de la conduite d'eau potable route de Theys

Le cabinet MTM Infra est retenu pour un montant de 7 800 € TTC.

Autorisation donnée au maire de signer la lettre de commande pour la maîtrise d'œuvre de ces travaux.

9. Lettre de commande à HI MI LUM pour la fourniture de matériel d'éclairage public pour la Vieille rue

Autorisation donnée au maire de signer cette lettre de commande pour un montant de 13 801,84 €, plus 1 416 € pour les fixations et 4 828,60 € pour les branchements électriques.

10. Divers

Tour de garde pour le 2^e tour des élections de ce dimanche : les créneaux horaires de chaque élu sont reconduits à l'identique.

Fin de la séance ■

Notre commune est en danger



TENCIN et ses élus sont pour la sauvegarde des libertés locales

En France, le Parlement discute en ce moment d'une nouvelle organisation des collectivités territoriales. Le texte ne laisse plus aucun doute quant aux intentions concernant la réalité géographique, historique et politique du pays.

Les députés sont bien décidés à supprimer, sinon les communes qui survivront comme quartiers de l'intercommunalité qui les aura absorbées, mais aussi la liberté communale.

L'objectif de la réforme vise à anéantir le niveau de proximité préféré des Français, la commune.

Elle veut aussi concentrer pouvoirs et moyens bien loin de là où vivent nos concitoyens.

Cette fuite en avant amplifiera l'opposition entre villes et campagne et ne répondra pas à l'enjeu d'un effort significatif en matière d'équité et d'accès aux services en milieu rural.

Concrètement, si ce texte était voté :

- Le maire et le Conseil municipal n'auraient plus aucune prise sur les décisions locales désormais prises loin des villages. Les ressources seraient asséchées et les choix transférés ailleurs, sans l'accord des élus, représentants du peuple ;
- Le développement de la commune serait décidé ailleurs sans prise en compte de la réalité locale quant au logement, à la construction ou encore à la présence de services ;
- Les villages seraient sous la coupe d'un président d'intercommunalité « tout-puissant » mais éloigné et empêtré dans des considérations politiciennes;
- Seule la taille de la commune serait prise en compte pour définir les politiques publiques et non la gestion de l'espace, des routes ou de l'environnement ;
- La commune serait mise sous tutelle avec un mode d'élection qui démotivera les élus ruraux, souvent bénévoles et de moins en moins nombreux à servir l'intérêt général au plus près.

Notre commune s'associe aux milliers de communes rurales réunies au sein de l'Association des maires ruraux de France

Pour en savoir plus : www.amrf.fr - @maires_ruraux

L'impact du Projet de Loi Notre dans la vie des citoyens :

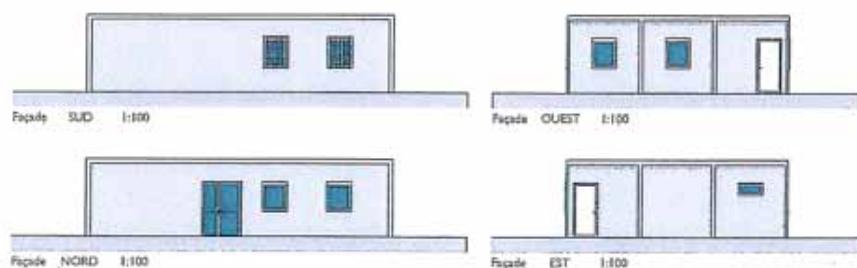
- Aujourd'hui vous avez un problème d'eau, vous allez frapper à la porte de votre mairie. Mais demain, vous devrez faire 10 km à la communauté de commune.
- Aujourd'hui vous allez à la bibliothèque de votre commune. Mais demain, vous devrez faire 30 km pour rapporter votre livre à la bibliothèque de communauté d'agglomération.
- Aujourd'hui vous voulez demander un permis de construire à votre maire. Mais demain, vous devrez faire 20 km et attendre une heure pour faire votre demande après d'un service administratif de la communauté d'agglomération.

Scolarité

Écoles Bellevue

Une classe supplémentaire en maternelle

Le Conseil municipal, en accord avec les enseignants et les parents d'élèves, a opté pour un bâtiment modulaire. Les contraintes budgétaires et administratives (permis de construire, accessibilité) ne permettent pas une mise en service pour la prochaine rentrée des classes. Nous espérons que ces nouveaux locaux seront opérationnels au cours du premier trimestre 2016. Dans l'attente, la 5^e classe sera installée dans les locaux de la bibliothèque de l'école.



Tarifs cantine et périscolaire

Vous trouverez listés ci-dessous les nouveaux tarifs périscolaire et cantine qui seront en vigueur à la rentrée 2015-2016.

Périscolaire

L'accueil du matin s'effectuera à partir de 7h30, celui du soir de 16h30 à 18h30. Les tarifs seront les suivants par tranche de une heure (toute heure commencée sera comptabilisée comme une heure entière).

Coefficient familial < 700 : 0,85 €
700 < coefficient familial < 1000 : 1,05 €
1000 < coefficient familial < 1500 : 1,35 €
1500 < coefficient familial < 2000 : 1,55 €
Coefficient familial > 2000 : 1,85 €

Nous sommes toujours en attente de la validation des horaires des TAP par l'Inspection académique, nous vous communiquerons les tarifs pour la rentrée.

Cantine

Suite à une augmentation de 0,28 € du prix du repas par notre prestataire les prix du repas pour la rentrée 2015/2016 seront les suivants :

Coefficient familial < 700 : 4,29 €
700 < coefficient familial < 1000 : 5,12 €
1000 < coefficient familial < 1500 : 5,47 €
1500 < coefficient familial < 2000 : 5,80 €
Coefficient familial > 2000 : 6,03 €

Scolarité

Écoles Bellevue



Site internet - Portail Parents pour les prestations liées à l'enfance



Soucieuse de simplifier la vie de ses habitants dans leurs démarches administratives, la commune de Tencin met actuellement en place votre portail parents pour les prestations liées à l'enfance.

Ce portail familial vous permettra via Internet, après création de votre compte personnel, d'inscrire vos enfants aux services liés à l'enfance :

Connexion

la cantine
la garderie
les activités périscolaires (TAP)

De plus, après émission de votre facture par le trésor public, vous pourrez depuis chez vous et en quelques clics profiter du système de paiement en ligne TIPI.



Ce système sera accessible à partir du site Internet de la mairie de Tencin et vous permettra d'effectuer des règlements sécurisés 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.



Bibliothèque municipale Horaires

les mardis : 16h30 à 18h
les mercredis de 13h30 à 18h
les jeudis 16h30 à 18h
les vendredis de 15h à 19h
les samedis de 10h à 12h

**Fermeture estivale
du 3 au 24 août 2015**





EN BREF

Le multi accueil de Tencin, Secteur Cruzilles

Le bureau d'architectes qui doit accompagner la Communauté de communes pour la réalisation de cet espace dédié à la petite enfance (crèche, halte garderie et RAM) vient d'être choisi.

Le temps de la finalisation des études et de la réalisation des travaux de construction permettent d'envisager une mise en service à l'automne 2017.

Trésorerie de Goncelin Horaires d'ouverture au public

À compter du 1er juillet, la Trésorerie de Goncelin sera ouverte au public du lundi au vendredi uniquement le matin, de 8h45 à 12h, et fermée tous les après-midi.

La modification ne concerne que la réception physique des usagers : l'accueil téléphonique est maintenu de 8h45 à 12h et de 13h à 17h.



Association d'aide à la personne recherche bénévoles



L'ADMR de Tencin, présente depuis plus de trente ans à Tencin et dans les communes alentours, propose des services d'aide à la personne : garde d'enfants, auxiliaire de vie, aide ménagère.

Par ces services proposés à ceux qui en ont besoin, familles, personnes âgées, personnes handicapées, elle s'attache à cultiver le lien social.

Parce que le service a beaucoup évolué ces dernières années, parce qu'une association a besoin de s'étoffer et de se renouveler, nous recherchons des bénévoles pour enrichir nos actions et améliorer encore la qualité de ses services.

Quelles sont les actions du bénévole ?

- ▶ Il s'investit selon ses disponibilités et sur les missions qui l'intéressent : relations avec les bénéficiaires, les salariés, facturation, démarche qualité...
- ▶ Il participe aux décisions et aux orientations de l'association avec les autres membres du bureau. Il se forme.
- ▶ Il participe au développement local en apportant son aide sur des actions de proximité.

Si vous souhaitez nous rejoindre ou avoir plus d'information, contactez-nous au : 07 87 87 26 22 admrtencin@yahoo.fr

Mairie de Tencin – Route du Lac – 38570 Tencin

L'ambroisie : une plante envahissante qui nuit à la santé

L'ambroisie à feuille d'armoise fait partie de ce que l'on appelle couramment "les mauvaises herbes". Elle est de la même famille que les tournesols. Sa morphologie se transforme au cours de son développement pour donner, au moment de la floraison, un buisson qui peut atteindre plus d'un mètre de haut.

6 à 12 % de la population est sensible à l'ambroisie. Il suffit de 5 grains de pollen par mètre cube d'air pour que les symptômes apparaissent.

source : www.ambroisie.info

Que faire si je vois de l'ambroisie ?

Sur ma propriété : **je l'arrache !**

Hors de ma propriété et sur un terrain public, s'il y a seulement quelques plants : **je l'arrache !**

Hors de ma propriété, s'il y a en a beaucoup : je signale la zone infestée grâce à la **plateforme interactive de signalement ambroisie**

Tout le monde peut participer à la lutte en signalant toute présence d'ambroisie par 4 canaux différents :



www.signalement-ambroisie.fr

L'application pour
SmartPhone
IOS et Android 4



contact@signalement-ambroisie.fr



09 72 37 68 88

Chaque signalement est transmis à la commune concernée, qui met en œuvre les actions permettant de l'éliminer.

Pour plus d'information :
www.signalement-ambroisie.fr

**Journée internationale de l'ambroisie
dans votre zone**

Des activités locales vont être annoncées avec des points de rencontres, date et heure.

Quelques Informations

International Ragweed Society
www.internationalragweedsociety.org

Projet européen COST Action SMARTER
(Sustainable management of Ambrosia
artemisiifolia in Europe)
www.ragweed.eu

Recherche sur les moyens de contrôler l'ambroisie
www.halt-ambrosia.de

L'Observatoire des ambrosies
www.ambroisie.info



Fleurs mâles



Comparaison feuilles d'ambroisie (en haut) et
feuilles d'armoise (en bas)



PUB...



AD MEDICAL
VENTE LOCATION MATERIEL MEDICAL

NOUVEAU AU TOUVET

Marie-José et Marc vous accueillent Route de Goncelin (côté AXA ASSURANCES) dans leur magasin spécialisé en matériel médical : location, vente, entretien, livraison et aide à la prise en main.

Tél : 04 76 72 63 86

admedical@orange.fr

Centre aéré



Le centre de loisirs intercommunal du Moyen Grésivaudan de Tencin.

Maison des Associations
118 allée Pré-Sec – 38 750 TENCIN
Tel. 06 33 45 75 79
centreaere.tencin@le-gresivaudan

► Renseignements et Inscriptions auprès d'Audrey Billet.

Contact : **06 48 13 81 60**
abillet@le-gresivaudan.fr

► Permanences à l'accueil de loisirs :
Lundi de 8h30 à 12h30 et 13h15 à 17h30
Mercredi de 8h30 à 12h30
Jeudi de 9h à 12h30

Info – CCAS



Prévention canicule

Nous vous rappelons que durant l'été, les personnes fragiles peuvent être durement éprouvées par de fortes chaleurs.

Par conséquent, nous demandons à toute personne désireuse d'avoir de l'aide pendant cette période, de se faire connaître en mairie qui les mettra en contact avec un membre du CCAS.

**En cas de forte chaleur, ne restez pas seul
contactez votre Mairie
votre santé en dépend !**

La Poste



Les horaires du bureau de Tencin :
mardi, mercredi, jeudi et vendredi
de 14h30 à 17h30

Pendant la période estivale, le bureau de poste de la commune sera provisoirement fermé du 17 au 29 août 2015 inclus.

Horaires d'ouverture du bureau de Goncelin
Lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 9h à 12h et 14h30 à 17h45
Mercredi, samedi : de 9h à 12h

Halte au bruit



Pour la tranquillité de tous, l'utilisation des outils et les travaux pouvant générer des nuisances sonores ne sont autorisés que du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 19h30, le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h, le dimanche et jours fériés de 10h à 12h uniquement.

De même, les propriétaires de chiens doivent veiller à ce qu'ils n'aboient pas intempestivement.

Brûlage des végétaux

Depuis plusieurs années, la pollution de la région grenobloise aux particules fines est en recrudescence. La combustion du bois de chauffage, les feux agricoles et feux de jardins représentent 50 à 70 % de la pollution carbonée hivernale.

Rappel de l'arrêté préfectoral n°2013-322-0020 portant réglementation du brûlage à l'air libre ou à l'aide d'incinérateur individuel des déchets végétaux, en vue de préserver la qualité de l'air dans le département de l'Isère.

Cet arrêté s'applique aux incinérations des déchets verts, végétaux coupés ou sur pieds, quelle que soit leur teneur en humidité, à l'air libre ou à l'aide d'incinérateur individuel, issus de l'entretien des jardins et des espaces publics ou privés.



PUB...

Cours de guitare

Guitare classique, folk, électrique, basse, ukulele

Cours à domicile, Chèque Emploi Service Universel (CESU : 50% réduction impôts)

Antoine Surdon - 06.71.26.84.29
antoine_surdon@yahoo.fr

Animations Estivales Gratuites (hors ticket d'entrée) du Centre Nautique Intercommunal (CNI) à Crolles

Les activités se dérouleront du 6 au 31 juillet les lundis, mercredis et vendredis et sont destinées aux 5 -16 ans. Ces derniers seront encadrés par un éducateur sportif.

Attention! Le CNI sera exceptionnellement fermé du 3 août au 6 septembre. inclus pour permettre la vidange annuelle et les travaux de remplacement de la chaufferie et des centrales d'air. Le Grésivaudan s'excuse auprès des usagers pour la gêne occasionnée.

Pour rappel, les Navettes des 2 rives circuleront à partir du 4 juillet dans la plaine du Grésivaudan et desserviront notamment le CNI à Crolles. L'arrêt CNI ne sera, par contre, pas desservi du 3 août au 6 septembre lors de la fermeture du centre pour cause de travaux.

TÉL. : 0810 12 12 33*

www.transportsdugresivaudan.fr

*Prix d'un appel local depuis une ligne fixe sauf surcoût imposé par certains opérateurs de téléphonie.



Mon village, mon Grésivaudan

La Communauté de communes organise, à partir de ce printemps, son 1^{er} concours photos sur le thème principal "Mon village, mon Grésivaudan".

Du 1^{er} juin au 30 septembre partez à la [re]découverte du territoire et capturez les instants magiques ou les lieux insolites/typiques du Grésivaudan.

Les catégories :

- générale
- - de 18 ans,
- concours d'auteurs (série de 5 photos exprimant une histoire, une suite cohérente).

Proposez vos plus belles prises de vue en vous inspirant des thèmes suivants :

Trois thèmes au choix :

- le patrimoine
- les habitants
- la nature

Vous pouvez participer à un seul thème, comme aux trois thèmes !

Vous pouvez travailler en argentique, en numérique, seul ou par équipe de quatre maximum. Pour plus d'informations : www.le-gresivaudan.fr/-Actualites



Au jour le jour



Cérémonie du 8 mai

Marché aux fleurs

Le 10 mai 2015, les membres de l'association "Le sou des écoles" qui ont organisé le marché aux fleurs



Au jour le jour

Barbecue organisé par l'association Les Jardins Familiaux Tencinois 7 juin 2015



Kermesse de l'école Le 20 juin 2015





Kermesse de l'école *Suite*



Au jour le jour

La fête de la Musique 20 juin 2015



Week-end Ranch 27 et 28 juin 2015

Un week-end exceptionnel organisé par l'association The Five Ranchers. On y présentait des démonstrations sur le travail et la vie d'un rancher : tri du bétail, lasso... Coup de chapeau aux organisateurs !



Cinétoiles Le 3 juillet 2015



vos agendas — À vos agendas — À vos agendas

Forum des Associations le 5 septembre

Le 5 septembre : Forum des associations de 14h à 18h à la Maison des associations (ancienne école maternelle Pré-Sec).

Loto des associations le 21 novembre

au Gymnase de Goncelin en faveur de la rénovation de l'église de Tencin.

Jeux interquartiers le 13 septembre

Parc de la Mairie à partir de 13h30.

**RETOUR
DU MARCHÉ
CHAQUE DIMANCHE**
sur le parking face à la Mairie
(parking Fofu)

Monsieur le maire et ses adjoints peuvent vous recevoir aux jours et heures suivants :

- François Stefani : sur rendez-vous,
- Catherine Chambon : sur rendez-vous,
- Joël Marseille : le lundi de 10h à 12h,
- France Denans : sur rendez-vous,
- Georges Spolitini : le lundi de 9h à 12h,

ou en prenant rendez-vous à la mairie :
Lundi de 13h30 à 18h • Mardi de 13h30 à 15h
Mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h
Jeudi de 13h30 à 18h • Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

À noter
Suite à la démission de Madame Line Martineau pour des raisons professionnelles, Madame Françoise Colin-Madan, suivante sur la liste de Monsieur le Maire, siège au Conseil Municipal de la commune.

Directeur de la publication : François Stefani – **Rédaction :** Joël Marseille, Robert Foïs,
Photothèque : © Mairie de Tencin, Laurent Cloarec – **Mise en page :** Françoise Colin Madan
Le Bulletin de Tencin – N° 5, Juillet 2015